

Répartition de la **COTISATION SYNDICALE** chez les TCA

Les membres des TCA cotisent à raison de 2 heures 20 min. de salaire régulier par mois. Les travailleuses et travailleurs à temps partiel qui font moins de 40 hres au cours d'un mois versent la moitié de la cotisation régulière. Considérez vos cotisations comme une police d'assurance pour votre avenir.

**Chaque dollar de cotisation
est distribué comme suit:**



Les cotisations sont déductibles d'impôt.